

PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE DE LA DECISION
MODIFICATIVE N°1 2020
(article L 3313-1 du Code général des collectivités territoriales)

La Décision modificative n°1 2020 s'élève à + 7,27 M€.

Le total des recettes proposées augmente de 7,26 M€ avec + 21,33 M€ de recettes en fonctionnement et une diminution de 15,57 M€ des recettes pour la section d'investissement (réduction de l'appel à l'emprunt de 19,06 M€).

Les dépenses totales de 7,26 M€ comprennent + 6,29 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires et 0,96 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires.

- **Les recettes de fonctionnement** : + 21,33 M€

Les recettes en augmentation (+ 22,48 M€) dont :

DMTO	+ 20,00 M€
Ajustement reprise de provision et intégration recettes contentieux signalisation	+ 1,40 M€
Impôts reversés (TIPP et TCA)	+ 0,40 M€

D'autres recettes sont ajustées à la baisse (- 1,15 M€) dont :

Atelier culinaire et remboursement FADPI (impact Covid)	- 0,51 M€
Correction produit redevance sur l'énergie hydraulique	- 0,42 M€
Remboursement des tests antigéniques par les communes bénéficiaires	+ 1,50 M€

- **Les recettes d'investissement** : - 15,57 M€

Ces recettes comprennent :

+ 3,00 M€ de FCTVA ;

- 19,06 M€ pour l'appel à l'emprunt (crédit voté aux BP et BS : 50,17 M€ + 16,70 M€ reportés).

- **Les dépenses d'investissement** : + 0,96 M€

Les dépenses d'investissement sont en augmentation de 0,96 M€ avec :

- des crédits en diminution :

Restitution de crédits travaux collèges publics (retard travaux crise sanitaire)	- 2,04 M€
Travaux Musée Savoisien (retard travaux crise sanitaire)	- 2,09 M€

- des crédits en progression :

Sécurisation des Gorges de l'Arly (travaux pour aménagement plateforme aval tunnel et aléas tête amont)	+ 2,80 M€
Regroupement des services (acquisition montée de Valérieux)	+ 0,42 M€
Subvention travaux piscine de Buisson Rond	+ 0,40 M€
Reconstitution de l'enveloppe des Dépenses exceptionnelles	+ 3,00 M€
Subvention terrain gens du voyage	+ 0,15 M€

- **Les dépenses de fonctionnement** : + 6,29 M€

- des crédits sont en diminution :

Frais financiers (ajustement au réalisé)	- 0,45 M€
Ajustements frais certification des comptes	- 0,40 M€
Ajustements crédits FSE	- 0,29 M€
Ajustements des crédits affectés aux collèges (baisse activités des restaurants...)	- 0,28 M€

- des lignes budgétaires en hausse :

Ajustements des provisions (CET, dépréciation...)	+ 3,40 M€
Complément RSA	+ 1,50 M€
Acquisition tests antigéniques	+ 1,50 M€
Transports scolaires enfants handicapés	+ 0,34 M€
Subvention supplémentaire AGATE	+ 0,20 M€

Cette Décision modificative n°1 2020 s'élève mouvements d'ordre compris à 24,72 M€.